

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 27/03/2025

Délibération n°13

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, Cécilia LARRALDE, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, MIHURA Nathalie

ABSENTS : ITHURBIDE Fabien, SANZBERRO Jean-Philippe, INÇABY Emile

PROCURATIONS : ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel, SANZBERRO Jean-Philippe a donné procuration à IBARLUCIA Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS 2025

M. Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en son sein et au sein de tout syndicat mixte ou au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ou filiale d'une de ces sociétés (article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet état est communiqué aux élus avant l'examen du budget.

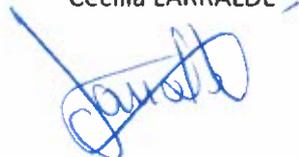
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir pris connaissance du document établi, à l'unanimité des membres présents

PREND ACTE de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2025, ci-après annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA



ÉTAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2025

Élus	Mandats/Fonctions	Indemnités de toutes natures au titre de ces mandats et/ou fonctions		Montant total
		Indemnités de fonction	Autres	
Michel IBARLUCIA	Maire	15 291.12 euros (montant brut)		15 291.12 euros (montant brut)
Sylvie LEIZAGOYEN	1 ^{ère} Adjointe	4069.44 euros (montant brut)		4069.44 euros (montant brut)
Emmanuel ECHINARD	2 ^e Adjoint	3 452.88 euros (montant brut)		3 452.88 euros (montant brut)
Laurent LAGARDE	3 ^e Adjoint	3 452.88 euros (montant brut)		3 452.88 euros (montant brut)
Cecilia LARRALDE	4 ^e Adjointe	3 452.88 euros (montant brut)		3 452.88 euros (montant brut)
Jean-Michel GARAT	Conseiller municipal	3 452.88 euros (montant brut)		3 452.88 euros (montant brut)
Michel HARIGNORDOQUY	Conseiller municipal	3 452.88 euros (montant brut)		3 452.88 euros (montant brut)
Bernard PALLEC	Conseiller municipal	3 452.88 euros (montant brut)		3 452.88 euros (montant brut)

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 064-216400143-20250409-D_2025_13-DE